



CONTRAT-GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2022-2025

**Tarifs et garanties proposés pour le « Petit Marché »
(collectivités ayant moins de 30 agents CNRACL)**

AGENTS IRCANTEC

Formule unique	Taux de cotisation ASSUREUR	Frais de gestion CDG84	Taux de cotisation TOTAL
Tous risques avec franchise de 10 jours pour la maladie ordinaire	1,10 %	4%	1,14 %

AGENTS CNRACL

Formules, au choix de la collectivité	Taux de cotisation ASSUREUR*	Frais de gestion CDG84	Taux de cotisation TOTAL
Formule n°1 : - Accident du travail/maladie professionnelle - Décès - Longue maladie/longue durée - Maternité/adoption - Maladie ordinaire avec franchise de 10 jours	6,23%	4%	6,48%
Formule n°2 : - Accident du travail/maladie professionnelle - Décès - Longue maladie/longue durée - Maternité/adoption - Maladie ordinaire avec franchise de 15 jours	6,06%		6,30%
Formule n°2 bis : - Accident du travail/maladie professionnelle avec franchise de 15 jours - Décès - Longue maladie/longue durée - Maternité/adoption - Maladie ordinaire avec franchise de 15 jours	5,73%		5,96%
Formule n°3 : - Accident du travail/maladie professionnelle - Décès - Longue maladie/longue durée - Maternité/adoption - Maladie ordinaire avec franchise de 30 jours	5,49%		5,71%
Formule n°3 bis : - Accident du travail/maladie professionnelle avec franchise de 30 jours - Décès - Longue maladie/longue durée - Maternité/adoption - Maladie ordinaire avec franchise de 30 jours	5,05%		5,25%
Formule n°4 (sans maternité) : - Accident du travail/maladie professionnelle - Décès - Longue maladie/longue durée - Maladie ordinaire avec franchise de 10 jours	5,83%		6,06%
Formule n°4 bis (sans maternité) : - Accident du travail/maladie professionnelle avec franchise de 30 jours - Décès - Longue maladie/longue durée - Maladie ordinaire avec franchise de 30 jours	4,65%		4,84%

** dans le cas où le capital décès soit défini, au 1^{er} janvier 2022, sur des bases identiques à celles de 2021. Si celui-ci venait à être défini sur des bases antérieures (2020 ou antérieures à 2016) les taux indiqués par l'assureur seraient diminués de 0,08%.*